



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Conférence sur l'inventaire archéologique du Porc-Pic

Trois-Pistoles, 10 octobre 2019. *Au printemps 2018, l'École de fouilles archéologiques de l'Université du Québec à Rimouski procédait au premier inventaire archéologique sur le site du moulin de la chute Porc-Pic de Saint-Simon. Les résultats préliminaires de ces travaux seront présentés au public à l'occasion d'une conférence, le 24 octobre prochain.*

La découverte de vestiges sur les abords de la rivière Porc-Pic avait mené M. Jean-Pierre Proulx et Mme Lucie Plante, des estivants de Saint-Simon, à approfondir les connaissances historiques du secteur. Leurs recherches présageaient que les vestiges retrouvés pouvaient être ceux du moulin seigneurial ou d'un ancien moulin à scier. À partir de ces informations, la MRC décida de poursuivre l'étude sur le terrain afin de valider les hypothèses. L'histoire des moulins a fait l'objet d'une conférence en août 2018 à Saint-Simon et d'un article paru dans le dernier numéro de la revue *L'Estuaire*.

Le potentiel archéologique du site a convaincu Manon Savard et Nicolas Beaudry, archéologues et professeurs, d'y tenir l'édition 2018 de l'École de fouilles archéologiques de l'UQAR. Les résultats préliminaires des travaux archéologiques au Porc-Pic seront dévoilés lors d'une **conférence grand public** qui se tiendra au **Centre communautaire Desjardins de Saint-Simon, le jeudi 24 octobre à 19h**. L'entrée est gratuite. La conférence présentera la démarche archéologique mise en œuvre, les résultats de l'intervention, l'intérêt historique et archéologique du site, ainsi que son potentiel de mise en valeur.

Le projet d'inventaire archéologique du Porc-Pic a été mis de l'avant par la MRC des Basques et le Laboratoire d'archéologie en patrimoine de l'UQAR, en collaboration avec la municipalité de Saint-Simon et l'Entente de développement culturel de la MRC et du ministère de la Culture et des Communications. Pour préserver l'intégrité de notre patrimoine archéologique, la MRC invite les membres du public à s'abstenir de fouiller ou de prélever des artefacts sans permis, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

-30-

Source :

Amélie Brière, agente de développement culturel, MRC Les Basques
418 851-3206 poste 3134, culture@mrcdesbasques.com